



# Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

## Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



### Janvier 2017

### Introduction

Dans le cadre de son programme matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais) la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés, au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements DTM au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agents du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDI, PDI retournées et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA, Suisse). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Niama TOGORA : [ant.togora@yahoo.fr](mailto:ant.togora@yahoo.fr))

### Éléments clés



**35 353** personnes déplacées internes (**6 564** ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.

- **14 117** nouveaux PDI suite à la dégradation de la situation sécuritaire à dans les régions de Ménaka et Tombouctou.
- Des efforts conjoints impliquant de multiples acteurs – gouvernements, les organisations nationales et internationales et les personnes déplacées elles-mêmes – sont requis pour aider les personnes déplacées internes liées à la crise de 2012 à retourner à une vie normale, dans la sécurité et la dignité.



**543 605** personnes retournées, soit **487 011** PDI retournées et **56 594** rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés.

### Contenu

Déplacés Internes.....	2
PDI Retournés.....	5
Rapatriés.....	6
Annexe I Carte-PDI par cercle .....	8
Annexe II Carte-Retournés par cercle .....	9
Annexe III Carte-Rapatriés/Réfugiés.....	10
Annexe IV Carte-Présence DTM Mali .....	11
Annexe V PDI, rapatriés, retournés par cercle	12
Annexe VI Méthodologie.....	16

## Matrice de suivi des déplacements

### DEPLACES INTERNES

Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) au Mali s'élève au 31 Janvier 2017 à **35 353** personnes (**6 564** ménages), ce qui correspond à une baisse générale de **1 337** individus par rapport aux données de Septembre 2016 (36 690 PDIs).

Cependant, entre octobre 2016 et janvier 2017, des violences variées ont continué à être signalées dans diverses parties des régions de Ménaka et Tombouctou. En effet, ces violences ont provoqué la fuite de **14 117** personnes de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités de Ménaka et Tombouctou où la situation sécuritaire semble plus calme. Cette situation explique le fait que, malgré le retour de 15 454 PDIs dans toutes les régions (entre octobre 2016 et janvier 2017), la diminution globale des PDIs reste faible (1 337 individus) soit 3.64 %.

#### Localisation des personnes déplacées

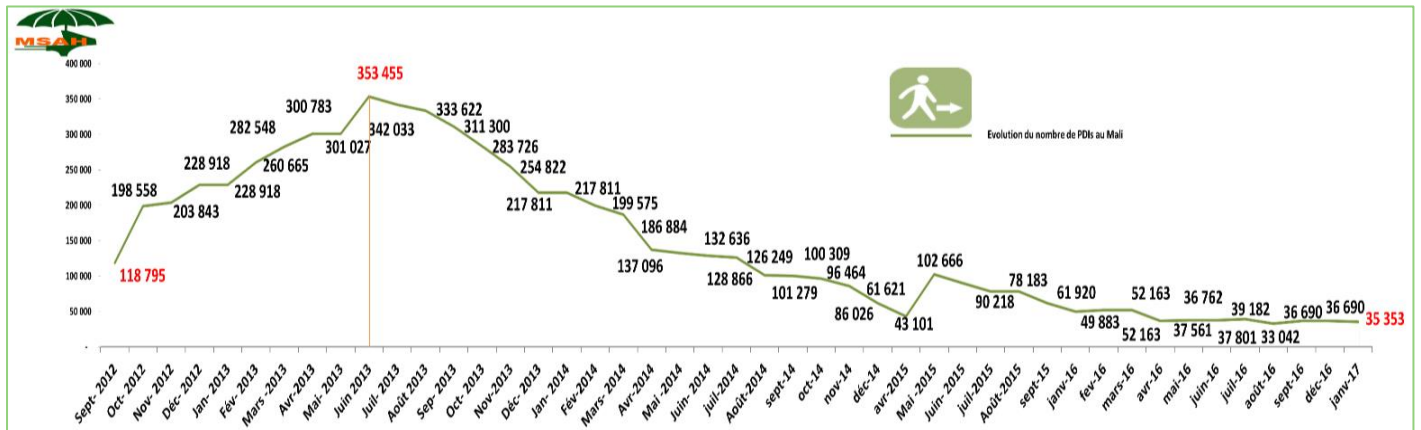
Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées par la DNDS dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti et le district de Bamako. Ces opérations consistent, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des événements de mai et juillet 2014 à Kidal, ceux de 2015 dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que ceux de 2016 dans les régions de Ménaka, Mopti et Kidal. Au nord, les évaluations menées sur le terrain consistent à obtenir, au travers d'entretiens avec des informateurs clés (Elus communaux, Préfets, Sous-Préfets) et de visites de terrain, des estimations concernant le nombre de personnes déplacées au sein même des régions nord (Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal).

*Variation du nombre de PDIs par région du 30 Septembre 2016 au 31 janvier 2017*

Régions	Situation au 30 Septembre 2016	Réduction Entre sept-16 et jan-17	Augmentation Entre sept-16 et jan-17	Situation au 31 janvier 2017
Bamako	4 424	-806	0	3 618
Kayes	20	-1	0	19
Koulikoro	1 482	-392	0	1 090
Mopti	1 422	-153	0	1 269
Ségou	2 058	-376	0	1 682
Sikasso	37	-7	0	30
Gao	10 851	-3 091	0	7 760
Kidal	440	-45	0	395
Ménaka	2 364	-717	8 734	10 381
Tombouctou	13 592	-9 866	5 383	9 109
<b>TOTAL</b>	<b>36 690</b>	<b>-15 454</b>	<b>14 117</b>	<b>35 353</b>

De façon générale nous constatons une diminution globale du nombre de PDIs dans les régions sauf à Ménaka où nous avons observé, au 31 janvier 2017, une augmentation de **+8 734** PDIs par rapport à la situation du 30 septembre 2016. Cette augmentation est due au contexte sécuritaire qui reste globalement très fragile dans la région, principalement lié à des violences variées, pillages, affrontement entre groupes armés et tension intercommunautaires. Cependant, il est important de noter que contrairement aux déplacements causés par le conflit de 2012 (longue durée, souvent 1 à 4ans), ces nouveaux déplacements sont de courte durée et des retours sont observés en général dans les 45 à 90 jours qui suivent le déplacement (les populations déplacées retournant dans leurs zones d'origine dès que la situation redevient calme).

Graphique 1 : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à janvier 2017



Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	745	3 618	5
Kayes	6	19	3
Koulikoro	304	1 090	4
Mopti	472	1 269	3
Ségou	376	1 682	4
Sikasso	21	30	1
Gao	1 496	7 760	5
Kidal	76	395	5
Ménaka	1 639	10 381	6
Tombouctou	1 429	9 109	6
<b>TOTAL</b>	<b>6 564</b>	<b>35 353</b>	<b>5</b>

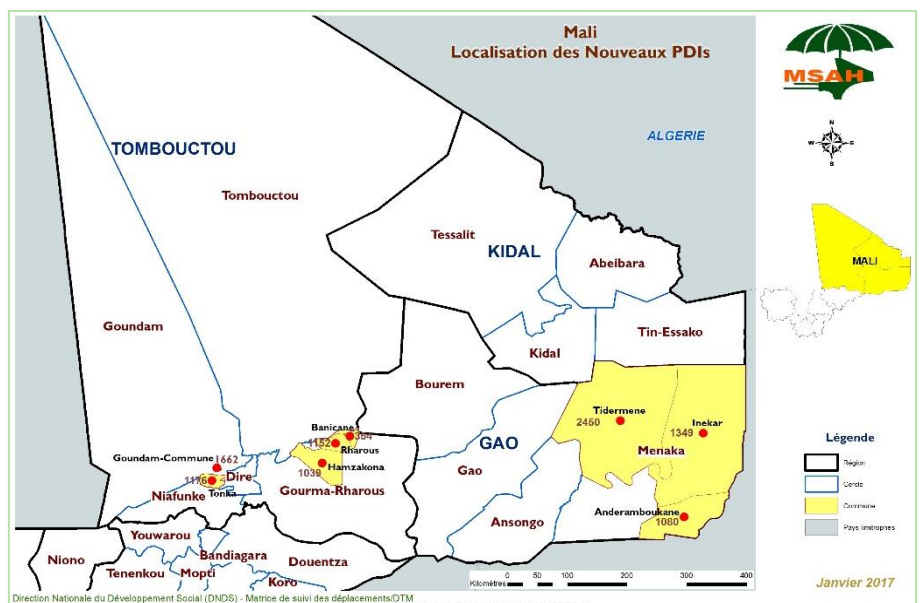
Les régions de Ménaka (10 381 PDIs), Tombouctou (9 109 PDIs) et Gao (7 760 PDIs) abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents qui ont affecté ces régions et la région de Kidal. A Ménaka, la majorité des personnes déplacées se trouvent dans le cercle de Ménaka à cause des incidents réguliers dans le dit cercle entraînant des mouvements de population en interne vers des localités plus sécurisées du même cercle.

A Bamako, le nombre de PDIs est passé de 4 424 individus (Rapport CMP septembre 2016) à **3 618** en fin janvier 2017 soit une diminution de **806** Individus (18%). Cela pourrait s'expliquer par le retour des populations au niveau de leur lieu d'origine suite à la reprise progressive des activités économiques dans certaines localités et la rentrée scolaire.

Nouveaux PDIs identifiés dans les régions de Ménaka et Tombouctou d'Octobre 2016 au 31 Janvier 2017

Région-Cercle-Commune	Ménage	Individus
<b>Ménaka</b>	<b>1 352</b>	<b>8 734</b>
<b>Anderamboukane</b>	<b>151</b>	<b>1 080</b>
Anderamboukane	151	1 080
<b>Inekar</b>	<b>210</b>	<b>1 349</b>
Inekar	210	1 349
<b>Ménaka</b>	<b>511</b>	<b>3 855</b>
Alata	511	3 855
<b>Tidermene</b>	<b>480</b>	<b>2 450</b>
Tidermene	480	2 450
<b>Tombouctou</b>	<b>1 025</b>	<b>5 383</b>
<b>Goundam</b>	<b>407</b>	<b>2 838</b>
Goundam Commune	227	1 662
Tonka	180	1 176
<b>Gourma-Rharous</b>	<b>618</b>	<b>2 545</b>
Banicane	89	354
Hamzakona	261	1 039
Rharous	268	1 152
<b>TOTAL</b>	<b>2 377</b>	<b>14 117</b>

Pendant que nous constatons une réduction générale du nombre de PDIs au Mali, nous avons enregistré **14 117** nouvelles personnes déplacées internes dans les régions de Ménaka et Tombouctou suite aux pillages, violence variées et tension intercommunautaires.



## Nouveaux déplacements

Les conflits inter communautaires et les violences variées notamment dans les régions de Mopti, Tombouctou et Ménaka, ont conduit entre janvier 2016 et janvier 2017 à de nouveaux mouvements forcés de populations (parfois sur une courte durée).

*Situation des déplacements entre janvier 2016 et janvier 2017*

REGION	jan-16	fév-16	mai-16	juin-16	juil-16	sept-16	jan-17	TOTAL GENERAL
Ségou	0	0	799	0	0	0	0	799
Mopti	0	0	0	240	0	10	0	240
Gao	0	0	0	0	356	3 648	0	4 004
Tombouctou	0	0	0	0	0	0	5 383	5 383
Ménaka	0	2 280	0	0	1 025	0	8 734	12 039
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2 280</b>	<b>799</b>	<b>240</b>	<b>1 381</b>	<b>3 648</b>	<b>14 117</b>	<b>22 465</b>

Ainsi, entre janvier 2016 et janvier 2017, environ **22 465** personnes ont été contraintes aux déplacements du fait de conflits variés. Cependant, le retour de 33 952 PDI a été enregistré durant la même période.

## Profil démographique

*Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali*

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			TOTAL GENERAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	
11 313	7 424	18 737	8 838	7 778	16 616	35 353
32%	21%	53%	25%	22%	47%	100%

La population déplacée est constituée de **57%** de femmes et **43%** d'hommes. Par ailleurs, **53%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), et les 18 ans et plus représentent **47%** de la population déplacée.

## PDIs RETOURNÉES

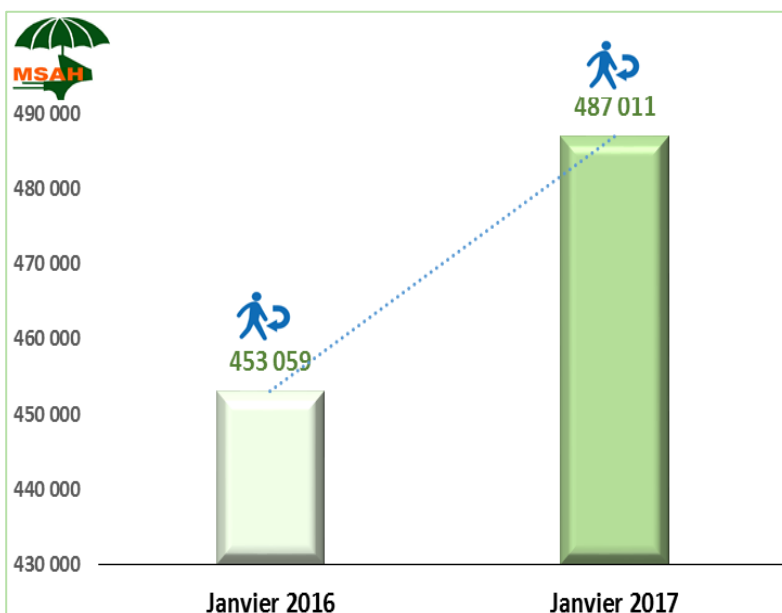
Nombre Cumulé de PDIs retournées par région - cercle du Nord de juillet 2013 au 31 Janvier 2017

Région - Cercle	Ménages	Individus
<b>Gao</b>	<b>29390</b>	<b>140019</b>
Ansongo	13059	65304
Bourem	5650	28178
Gao	10681	46537
<b>Ménaka</b>	<b>13 480</b>	<b>50 124</b>
Anderamboukane	4 996	18 766
Inekar	2 044	7 244
Ménaka	4 174	16 101
Tidermene	2266	8013
<b>Kidal</b>	<b>525</b>	<b>2122</b>
Abeïbara	87	352
Kidal	311	1251
Tessalit	114	466
Tin-Essako	13	53
<b>Mopti</b>	<b>8630</b>	<b>41 108</b>
Bandiagara	489	3374
Douentza	4779	25896
Mopti	1782	4524
Tenenkou	1006	3977
Youwarou	574	3337
<b>Ségou</b>	<b>38</b>	<b>167</b>
Niono	38	167
<b>Tombouctou</b>	<b>54888</b>	<b>253471</b>
Dire	6269	23127
Goundam	5990	28884
Gourma-Rharous	15353	74449
Niafouké	7943	46501
Tombouctou	19333	80510
<b>TOTAL</b>	<b>106 951</b>	<b>487 011</b>

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao Ménaka et Tombouctou, le cercle de Niono dans la région de Ségou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeïbara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un PDI retourné est considéré comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, il y a approximativement **487 011** PDIs retournées au Mali.

Graphique 2 : Situation des PDIs retournées en janvier 2016 et en janvier 2017



Le graphique 3 nous indique que le nombre de retournés au Mali est passé de 453 059 en janvier 2016 à **487 011** individus, soit une augmentation de **33 952** individus (soit 7%). Cela peut s'expliquer par les déplacements de courte durée et des retours qui sont observés en général dans les 45 à 90 jours qui suivent le déplacement (les populations déplacées retournant dans leurs zones d'origine dès que la situation redevient calme) et aussi par la présence d'acteurs humanitaires ainsi que la relance des activités économiques dans les zones de retour.

**RAPATRIES**
*Nombre Cumulé de rapatriés par région - cercle d'Août 2013 au 31 Janvier 2017*

Région-Cercle	Ménage	Individus
<b>Bamako</b>	<b>158</b>	<b>4 75</b>
Commune 1	10	32
Commune 4	3	16
Commune 5	3	10
Commune 6	142	417
<b>Gao</b>	<b>3 420</b>	<b>12 259</b>
Ansongo	834	3 194
Bourem	399	1 445
Gao	2 187	7 620
<b>Kidal</b>	<b>319</b>	<b>1 505</b>
Kidal	134	661
Tessalit	185	844
<b>Koulikoro</b>	<b>84</b>	<b>216</b>
Dioila	2	8
Kati	82	208
<b>Ménaka</b>	<b>2 299</b>	<b>10 147</b>
Anderamboukane	1 316	5 875
Inekar	5	16
Menaka	977	4 255
Tidermene	1	1
<b>Mopti</b>	<b>1 253</b>	<b>3 472</b>
Douentza	978	2 737
Koro	11	30
Mopti	60	157
Tenenkou	71	180
Youwarou	133	368
<b>Ségou</b>	<b>366</b>	<b>1 010</b>
Niono	311	866
San	1	2
Segou	54	142
<b>Tombouctou</b>	<b>8 647</b>	<b>27 510</b>
Dire	875	2 513
Goundam	1 308	3 604
Gourma-Rharous	2 641	9 331
Niafunke	1 182	3 111
Tombouctou	2 641	8 951
<b>Total général</b>	<b>16 546</b>	<b>56 594</b>

Le retour des populations réfugiées continuent avec la signature de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des accords tripartites entre le gouvernement du Mali, l'UNHCR et les gouvernements des trois principaux pays accueillant les réfugiés maliens (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso). Ainsi, au 31 Janvier 2017, **56 594** rapatriés ont été enregistrés tandis que **138 811** maliens sont encore réfugiés dans les pays limitrophes. La majorité des rapatriés (soit plus de **88%**) résident dans les régions du nord (Gao, Ménaka et Tombouctou). En outre, sur la base des données sur les zones d'origine des réfugiés, l'UNHCR a identifié quinze (15) communes prioritaires de retour situées essentiellement dans les trois régions précitées. Enfin, l'UNHCR prévoit pour 2017, le retour de 16 000 réfugiés.

Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, à travers la DNDS, avec l'appui du HCR a identifié et rendu opérationnel 28 points d'enregistrement des rapatriés. Il s'agit de :

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebok, Labezanga, Anderamboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Gourma Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par Région de retour et par anciens pays d'accueil par région - au 31 Janvier 2017

Ancien Pays d'accueil →	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Total général
Région de Destination ↓	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	294	0	0	37	12	475
Gao	2374	4654	0	0	14	5217	12259
Kidal	1437	54	0	0	8	6	1505
Koulikoro	65	123	0	0	27	1	216
Ménaka	287	7	0	0	5	9848	10147
Mopti	0	2795	0	0	672	5	3472
Ségou	0	109	1	0	869	31	1010
Tombouctou	2992	11858	0	2	12270	388	27510
<b>Total général</b>	<b>7 287</b>	<b>19 894</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13 902</b>	<b>15 508</b>	<b>56 594</b>

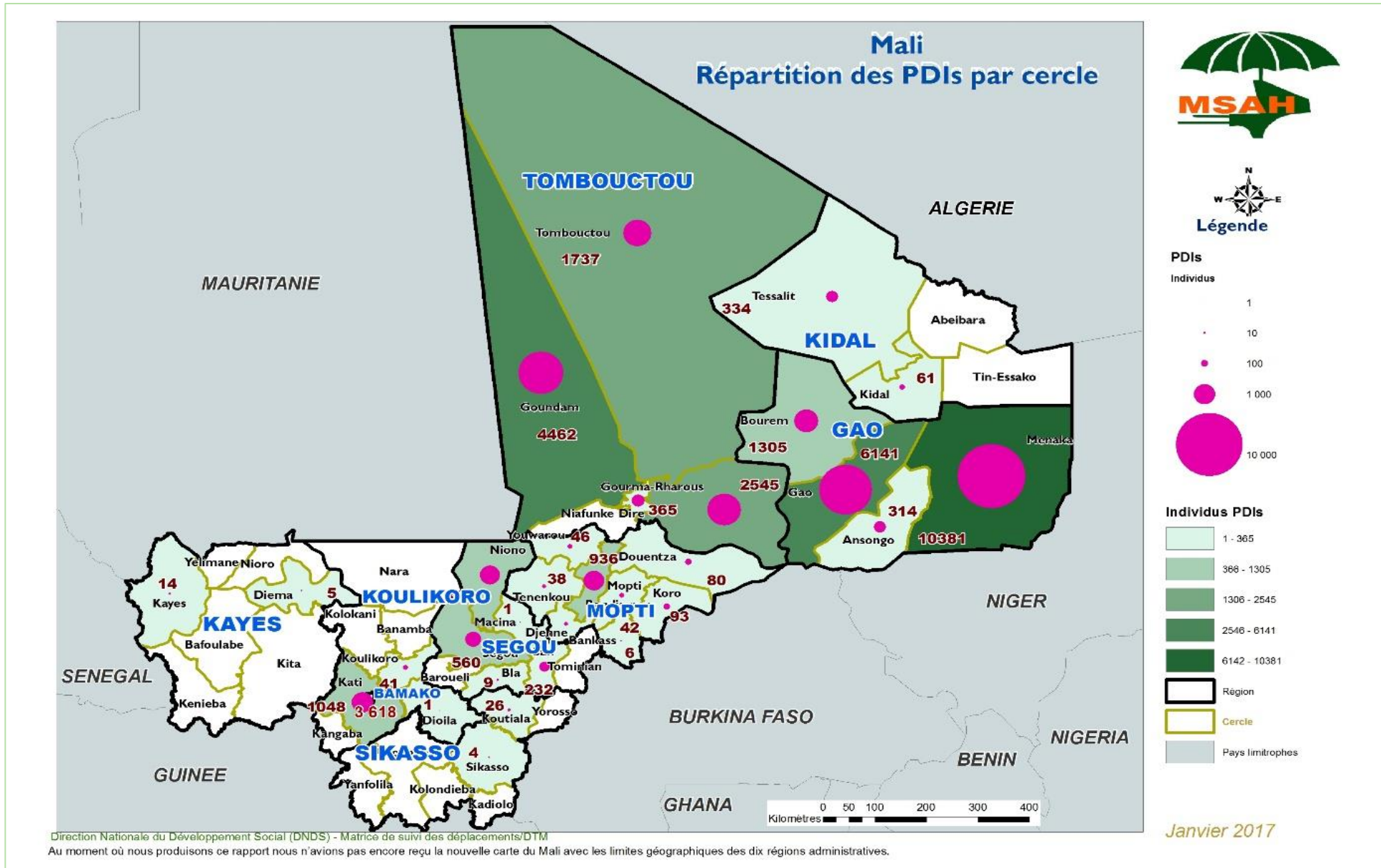
Sur les **56 594** rapatriés enregistrés, **19 894 (35 %)** viennent du Burkina Faso ; **15 508 (27 %)** du Niger ; **13 902 (25%)** de la Mauritanie ; **7 287 (13%)** de l'Algérie et seulement **3** personnes viennent de la Guinée et du Ghana.

Aussi il est à noter que le Gouvernement Algérien ne reconnaissant pas la présence de réfugiés sur son territoire, le retour de l'Algérie au Mali de Maliens affectés par la crise de 2012 est facilité par le Gouvernement du Mali et l'OIM.

Par ailleurs, pour lutter contre la fraude et les mouvements pendulaires l'UNHCR partage avec les pays d'asile les données de ceux enregistrés sur base d'attestation de réfugié pour vérification et désactivation de la base des données des pays d'asile ou du Mali selon le cas.

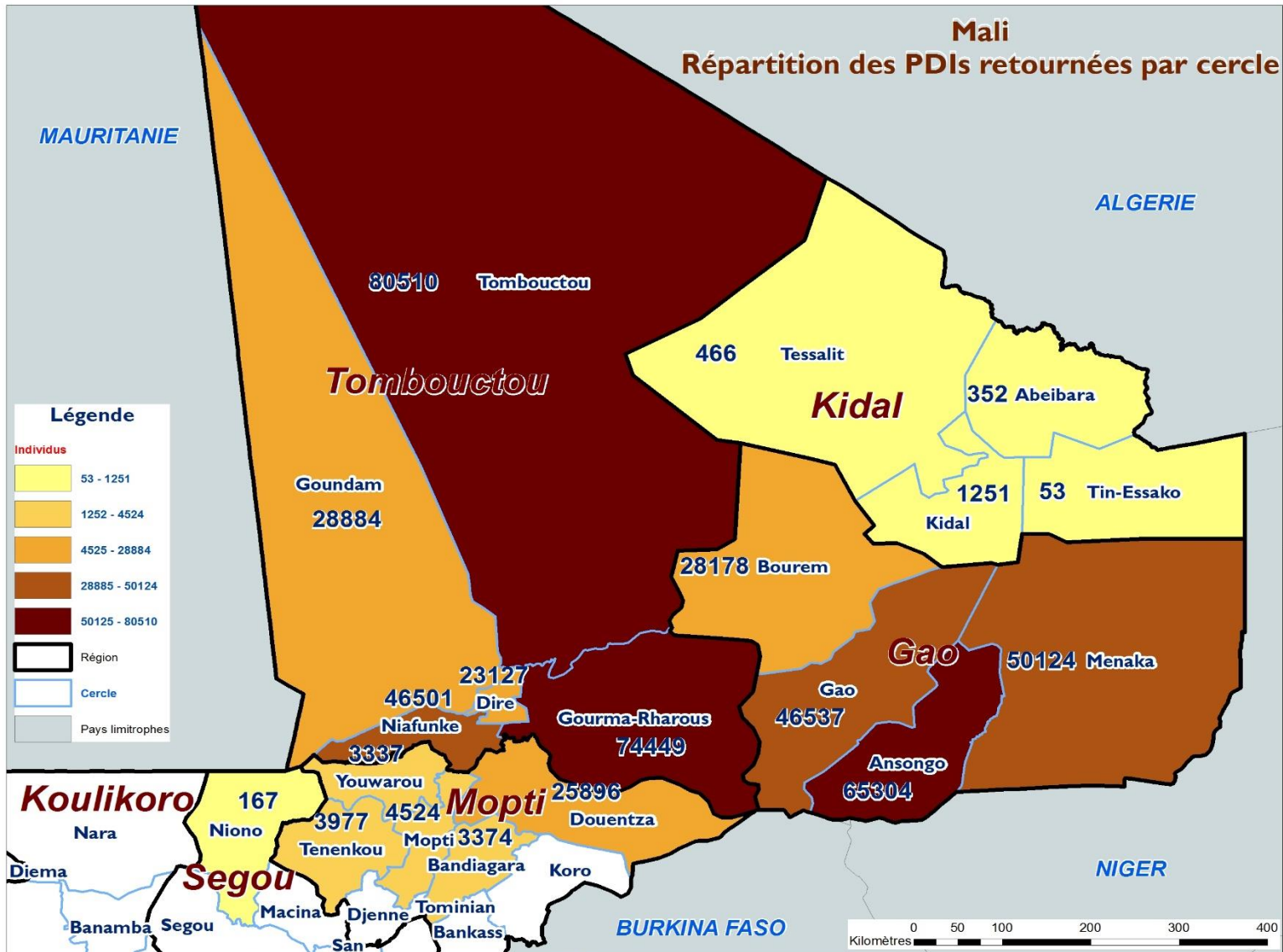
*\*N.B : les intentions de retour ne figurent pas dans le ce rapport, elles sont prises en compte par l'opération de profilage (conduite par la DNDS et l'OIM en collaboration avec la CMP) dont les résultats seront publiés dans les prochains jours.*

ANNEXE I





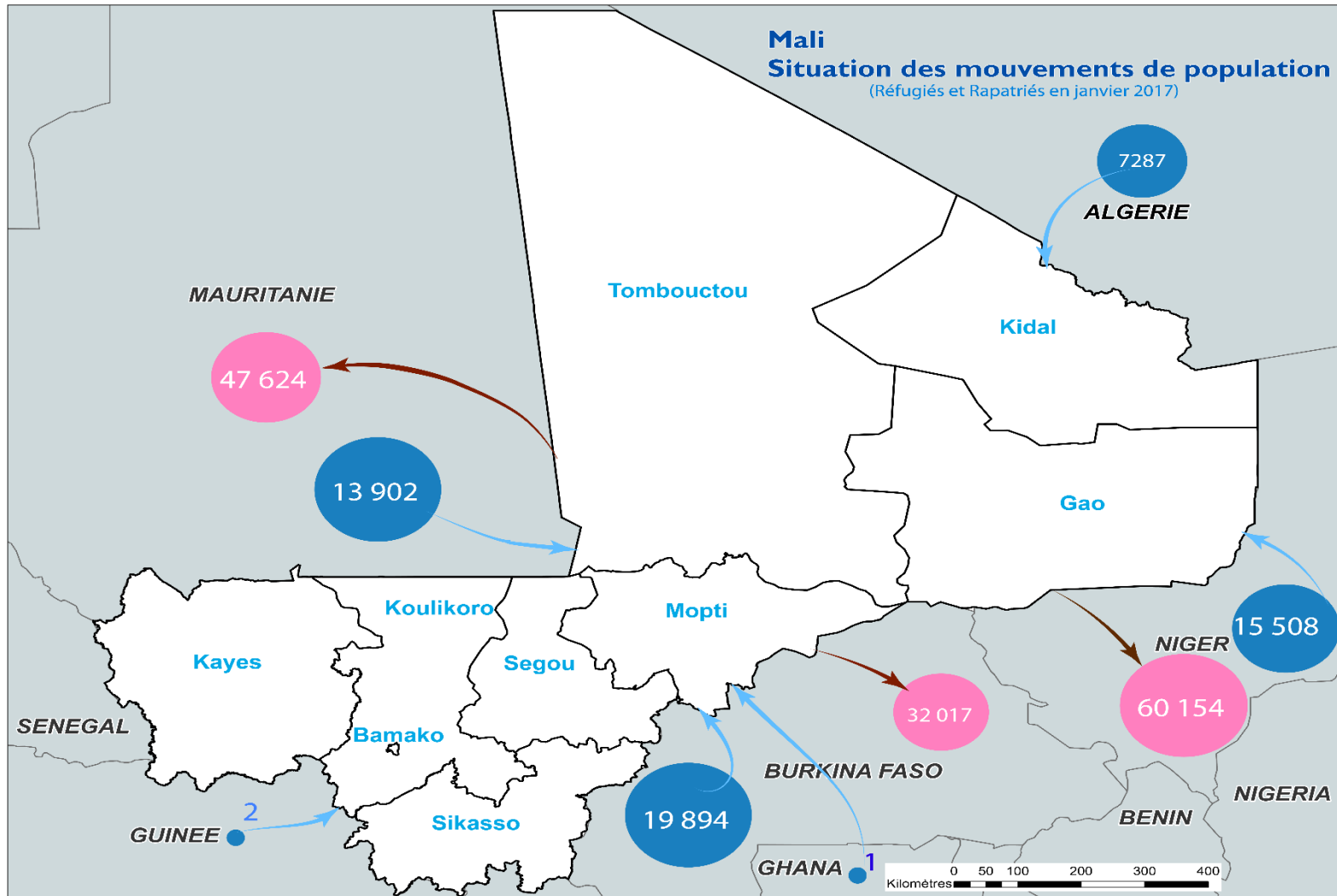
ANNEXE II



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM  
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

Janvier 2017

ANNEXE III



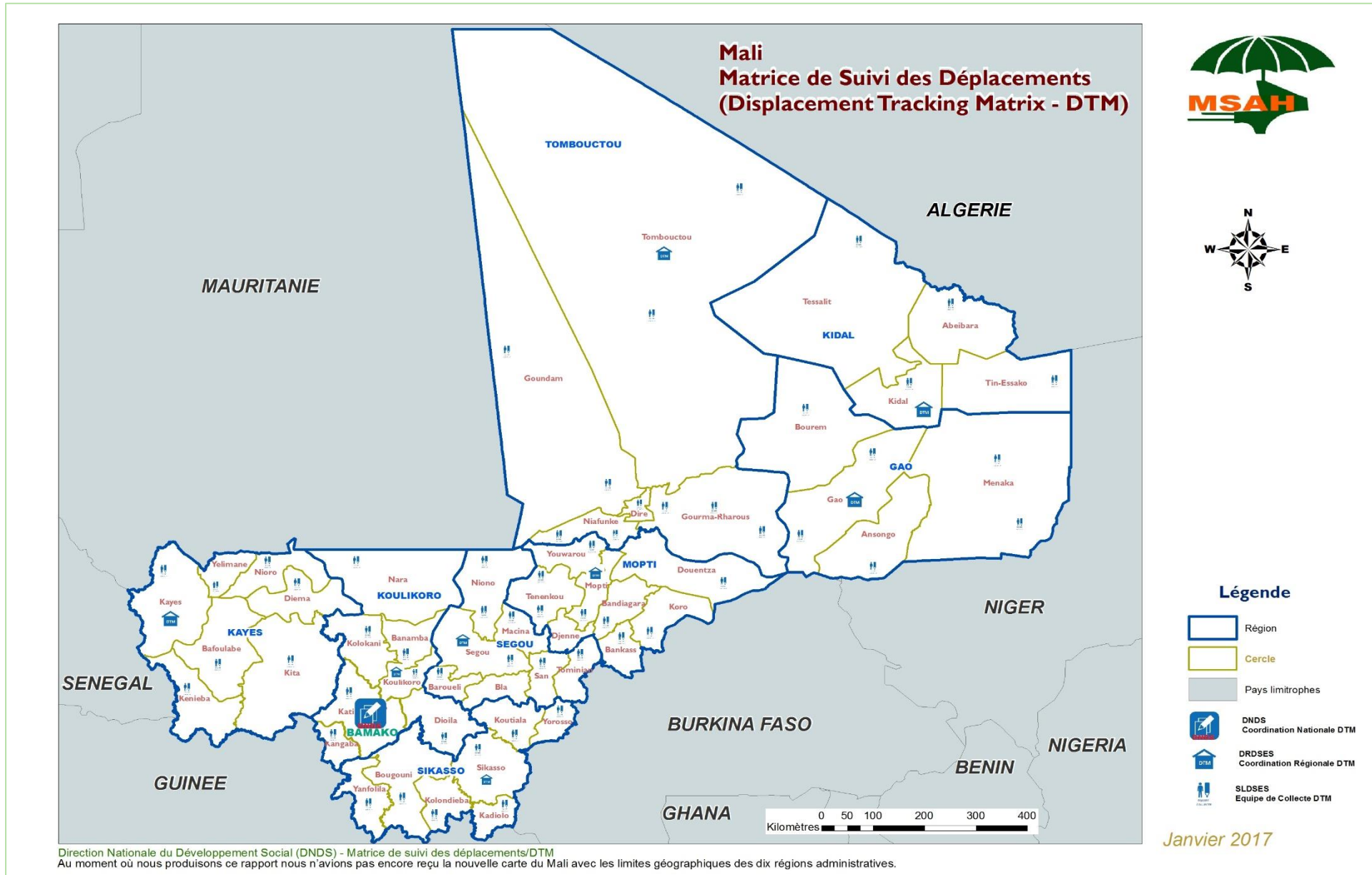
**Légende**

- Région
- Pays limitrophes
- xxx Nombre de Rapatriés
- xxx Nombre de Réfugiés dans les pays voisins

Janvier 2017

Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM

ANNEXE IV PRÉSENCE DES ÉQUIPES DTM AU MALI



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM  
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

**ANNEXE V SITUATION DES PDIS, RAPATRIÉS, PDIS RETOURNÉES PAR CERCLE**

Régions Cercles	PDis		PDis Retournées		Rapatriés		Cumul PDis, Rapatriés et PDis Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
<b>Bamako</b>	<b>745</b>	<b>3 618</b>	-	-	<b>158</b>	<b>475</b>	<b>903</b>	<b>4 093</b>
Commune 1	173	1 013	-	-	10	32	183	1 045
Commune 2	76	361	-	-	-	-	76	361
Commune 3	178	881	-	-	-	-	178	881
Commune 4	124	504	-	-	3	16	127	520
Commune 5	120	442	-	-	3	10	123	452
Commune 6	74	417	-	-	142	417	216	834
<b>Kayes</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	-	-	-	-	<b>6</b>	<b>19</b>
Diema	1	5	-	-	-	-	1	5
Kayes	5	14	-	-	-	-	5	14
<b>Koulikoro</b>	<b>304</b>	<b>1 090</b>	-	-	<b>84</b>	<b>216</b>	<b>388</b>	<b>1 306</b>
Dioila	1	1	-	-	2	8	3	9
Kati	290	1 048	-	-	82	208	372	1 256
Koulikoro	13	41	-	-	-	-	13	41
<b>Mopti</b>	<b>472</b>	<b>1 269</b>	<b>8 630</b>	<b>41 108</b>	<b>1 253</b>	<b>3 472</b>	<b>10 355</b>	<b>45 849</b>
Bandiagara	16	42	489	3 374	-	-	505	3 416
Bankass	4	6	-	-	-	-	4	6
Djenne	18	28	-	-	-	-	18	28
Douentza	24	80	4 779	25 896	978	2 737	5 781	28 713
Koro	23	93	-	-	11	30	34	123
Mopti	368	936	1 782	4 524	60	157	2 210	5 617
Tenenkou	12	38	1 006	3 977	71	180	1 089	4 195
Youwarou	7	46	574	3 337	133	368	714	3 751
<b>Ségou</b>	<b>376</b>	<b>1 682</b>	<b>38</b>	<b>167</b>	<b>366</b>	<b>1 010</b>	<b>780</b>	<b>2 859</b>
Bla	2	9	-	-	-	-	2	9

Régions Cercles	PDI		PDI Retournées		Rapatriés		Cumul PDI, Rapatriés et PDI Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Macina	1	1	-	-	-	-	1	1
Niono	147	880	38	167	311	866	496	1 913
San	62	232	-	-	1	2	63	234
Ségou	164	560	-	-	54	142	218	702
Tominian	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sikasso</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>30</b>
Koutiala	17	26	-	-	-	-	17	26
Sikasso	4	4	-	-	-	-	4	4
<b>Gao</b>	<b>1 496</b>	<b>7 760</b>	<b>29 390</b>	<b>140 019</b>	<b>3 420</b>	<b>12 259</b>	<b>34 306</b>	<b>160 038</b>
Ansongo	60	314	13 059	65 304	834	3 194	13 953	68 812
Bourem	242	1 305	5 650	28 178	399	1 445	6 291	30 928
Gao	1 194	6 141	10 681	46 537	2 187	7 620	14 062	60 298
<b>Menaka</b>	<b>1 639</b>	<b>10 381</b>	<b>13 480</b>	<b>50 124</b>	<b>2 299</b>	<b>10 147</b>	<b>17 418</b>	<b>70 652</b>
Anderamboukane	211	1 380	4 996	18 766	1 316	5 875	6 523	26 021
Inekar	210	1 349	2 044	7 244	5	16	2 259	8 609
Menaka	738	5 202	4 174	16 101	977	4 255	5 889	25 558
Tidermene	480	2 450	2 266	8 013	1	1	2 747	10 464
<b>Kidal</b>	<b>76</b>	<b>395</b>	<b>525</b>	<b>2 122</b>	<b>319</b>	<b>1 505</b>	<b>920</b>	<b>4 022</b>
Abeibara	-	-	87	352	-	-	87	352
Kidal	13	61	311	1 251	134	661	458	1 973
Tessalit	63	334	114	466	185	844	362	1 644
TinEssako	-	-	13	53	-	-	13	53
<b>Tombouctou</b>	<b>1 429</b>	<b>9 109</b>	<b>54 888</b>	<b>253 471</b>	<b>8 647</b>	<b>27 510</b>	<b>64 964</b>	<b>290 090</b>
Dire	62	365	6 269	23 127	875	2 513	7 206	26 005
Goundam	573	4 462	5 990	28 884	1 308	3 604	7 871	36 950
Gourma Rharous	618	2 545	15 353	74 449	2 641	9 331	18 612	86 325

Régions Cercles	PDIs		PDIs Retournées		Rapatriés		Cumul PDIs, Rapatriés et PDIs Retournées	
	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus	Ménages	Individus
Niafunke	-	-	7 943	46 501	1 182	3 111	9 125	49 612
Tombouctou	176	1 737	19 333	80 510	2 641	8 951	22 150	91 198
<b>Total général</b>	<b>6 564</b>	<b>35 353</b>	<b>106 951</b>	<b>487 011</b>	<b>16 546</b>	<b>56 594</b>	<b>130 061</b>	<b>578 958</b>

## ANNEXE VI MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

### Enregistrement :

#### A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

### **Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :**

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.

## **B. RAPATRIES :**

### ⇒ **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

**a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) :** pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

**b- L'Attestation de réfugié:** pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

**c- la Carte de ration** avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.



#### d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

#### e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

#### ⇒ **Lieux d'enregistrement :**

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'entrée identifiés soit dans leurs zones de retour.

#### **a- Dans les zones de retour**

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'entrée identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'entrée ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

#### **b- Aux points d'entrée**

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'entrée ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin

dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

⇒ **Procédures d'enregistrement :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

### **C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:**

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.

